R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

PROJET DE LOI DE FINANCES

POUR L'EXERCICE 2014

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

CHAPITRE 56

DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE

VERSION FRANCAISE

page intercalaire

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE 5

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE 7

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES 9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE 9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES 9
   - 3.1. BILAN TECHNIQUE 9
   - 3.2. BILAN FINANCIER 9
   - 3.3. PERSPECTIVES 9
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE 9
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES 9

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES 11

6. PROGRAMME 667: REMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE 15
   - 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 17
   - 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME 17
   - 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS 17
   - 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS 17

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

page intercalaire

Note explicative

La Loi N°2007 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau cadre de gestion budgétaire, comptable et financier dans les Administrations publiques. Ce nouveau cadre est une véritable constitution financière qui vient remplacer l'Ordonnance de 1962 qui, même si elle a permis d'obtenir au cours des cinquante dernières années, des résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays fait face.

Le nouveau texte est une volonté politique affichée du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 Septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur des critères de performance ». C'est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats.

Après l'adoption et la promulgation de la Loi N°2012/014 du 21 Décembre 2012, première loi élaborée en mode programme, un saut qualitatif a été opéré dans la présentation du budget à travers le document intitulé « Projet de Performance des Administrations (PPA) Ministérielles ».La demande budgétaire y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance, une performance justifiée par l'atteinte des résultats visés par les politiques publiques en cours d'implémentation.

Un nouveau système d'information appelé PROBMIS (Programme Budget Management Information System) a donc été mis en place pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme.

Comme pour tout nouvel outil, on a observé au cours de la période de démarrage de l'exercice, des petites difficultés qui ont été très vite surmontées, permettant une accélération du processus de mise en œuvre des activités planifiées en 2013.
Tirant des leçons de l'expérience de l'exercice en cours, la préparation des Projets de Performance des Administrations (PPA) de l'exercice 2014 a mis un accent particulier à améliorer les éléments, aussi bien de forme que de fond, ambitionnant de donner aux Administrations un référentiel pratique, cohérent et pertinent, garantissant de meilleures possibilités de lecture de la performance.

C'est donc en toute logique qu'il présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années et décline pour chaque programme, les objectifs, les indicateurs, les cibles, les stratégies-programme, les actions et le cadre organisationnel de mise en œuvre ainsi que les moyens qui accompagnent sa réalisation.
Bien entendu, toute cette planification se doit d'être cohérente avec le Document de Stratégie de Croissance et de l'Emplois (DSCE).

Dans sa structuration, il comporte trois parties imbriquées :

- La synthèse stratégique qui montre que le Projet de Performance des Administrations (PPA) est en cohésion avec les politiques publiques en cours ;
- Le contenu des programmes ;
- Les annexes.

Les Ministères des Finances et de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire vous souhaitent un agréable voyage à travers ce nouvel outil.

page intercalaire

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

page intercalaire

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

3.1 BILAN TECHNIQUE

3.2 BILAN FINANCIER

3.3 PERSPECTIVES

4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

5. PRÉSENTATION DU CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 667

REMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	REMBOURSEMENT DE LA DETTE EXTERIEURE	Assurer le remboursement de la dette extérieure		0.0	0.0	

DEUXIEME PARTIE

CONTENU DES PROGRAMMES

page intercalaire

REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

Numéro et intitulé du programme		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
667	REMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	104 400 000 000	104 400 000 000	0	0	104 400 000 000	104 400 000 000
Total		104 400 000 000	104 400 000 000	0	0	104 400 000 000	104 400 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

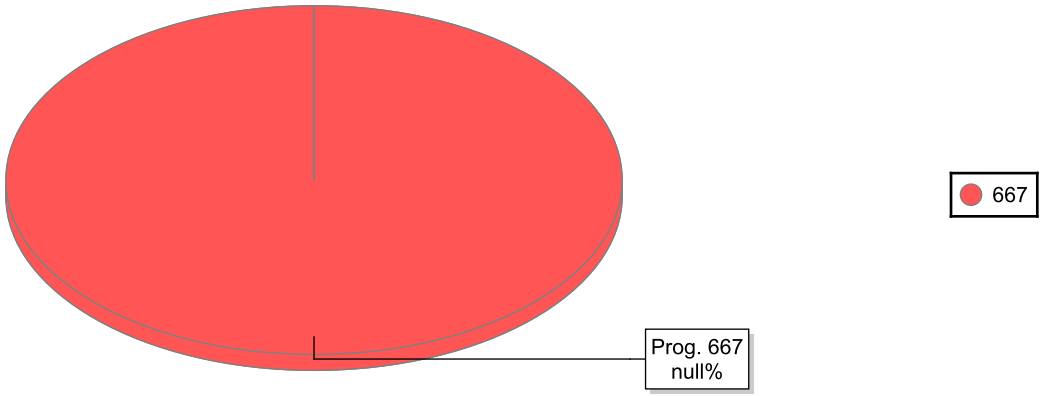

CREDITS DE PAIEMENT

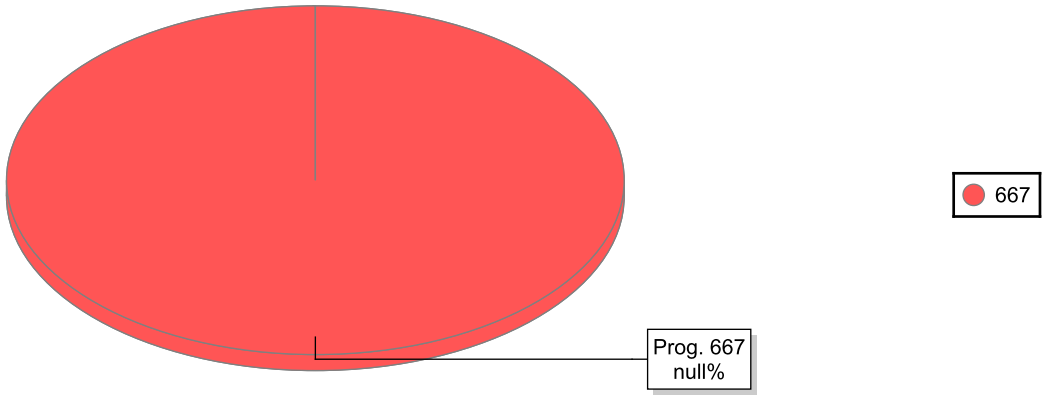

page intercalaire

6. PROGRAMME 667

REMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

DGB

page intercalaire

6.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Honorer les engagements de l'Etat vis-à-vis des bailleurs

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux de paiement	%	2013	70	2014	85

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 REMBOURSEMENT DE LA DETTE EXTERIEURE

6.2 STRATEGIE PROGRAMME

6.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

REMBOURSEMENT DE LA DETTE EXTERIEURE

OBJECTIF 1 Assurer le remboursement de la dette extérieure

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1				0		0

6.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	REMBOURSEMENT DE LA DETTE EXTERIEURE	104 400 000 000	104 400 000 000	0	0	104 400 000 000	104 400 000 000
Total		104 400 000 000	104 400 000 000	0	0	104 400 000 000	104 400 000 000

page intercalaire

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

page intercalaire

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 56 - DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
Secteur	0	**DEPENSES NON REPARTIES PAR FONCTIONS**	**104 400 000**	**104 400 000**
Fonction	01	**Dette**	**104 400 000**	**104 400 000**
Programme	667	**REMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE**	**104 400 000**	**104 400 000**
Action	01	**REMBOURSEMENT DE LA DETTE EXTERIEURE**	**104 400 000**	**104 400 000**
Article	33 00 10	**Direction Générale du Budget**	**104 400 000**	**104 400 000**
Paragraphe	1503	Remboursements des emprunts sectoriels multilatéraux à long et moyen terme	4 724 000	4 724 000
	1509	Provision pour variation des changes concernant les remboursements de la dette extérieure multilatérale	317 000	317 000
	1511	Remboursements des emprunts d'ajustement structurel bilatéraux	27 544 000	27 544 000
	1512	Remboursements des emprunts sectoriels bilatéraux hors Club de Paris non rééchelonnés	316 000	316 000
	1513	Remboursements des emprunts sectoriels bilatéraux hors Club de Paris non rééchelonnés	4 573 000	4 573 000
	1514	Remboursements emprunts sectoriels bilatéraux directs club de Paris postérieurs date butoir	14 587 000	14 587 000
	1515	Remboursement dette bilatérale directe hors club de Paris	1 191 000	1 191 000
	1516	Remboursement du Principal des Emprunts Sectoriels Bilatéraux Directs auprès d'autres Organismes	1 905 000	1 905 000
	1519	Provision pour variation des changes concernant les remboursements de la dette extérieure bilatérale	653 000	653 000
	1712	Remboursement du principal de la dette extérieure multilatérale avalisée	479 000	479 000
	6402	Intérêts et Commissions des Emprunts d'Ajustement Structurel Multilatéraux	589 000	589 000
	6403	Intérêts et Commissions des Emprunts Sectoriels Multilatéraux	2 820 000	2 820 000
	6409	Provision pour Variation des Changes Concernant le Paiement des Intérêts de la Dette Extérieures Multilatérales	124 000	124 000
	6411	Intérêts et Commissions des Emprunts d'Ajustement Structurel Bilatéraux	5 519 000	5 519 000
	6413	Intérêts et Commissions des Emprunts Sectoriels Bilatéraux Directs Club de Paris pré date butoir précédemment Rééchelonés	9 338 000	9 338 000
	6414	Intérêts et Commissions des Emprunts Sectoriels Bilatéraux Directs Club de Paris postérieur à la date butoir	11 642 000	11 642 000
	6415	Intérêts et Commissions des Emprunts Sectoriels Bilatéraux Directs hors Club de Paris	197 000	197 000
	6416	Intérêts et Commissions du Principal des Emprunts Sectoriels Bilatéraux Directs auprès d'autres Organismes	1 001 000	1 001 000
	6419	Provision pour variation des changes concernant les remboursements de la dette extérieure bilatérale	382 000	382 000
	6431	Intérêts et commissions sur la dette commerciale bancaire extérieure	313 000	313 000
	6462	Intérêts et commissions des dettes bilatérales rééchelonnées Club de Paris antérieures à la date butoir	678 000	678 000
	6472	Intérêts et commissions des dettes extérieures commerciales	64 000	64 000
	6473	Intérêts et commissions sur Emprunts Exterieurs Bilatéraux Retrocédés	159 000	159 000
	1502	Remboursements des emprunts d'ajustement structurel multilatéraux à long et moyen terme	14 667 000	14 667 000
	1539	Provision pour variation des changes concernant les remboursements des organismes publics, semi-publics ou privés extérieurs	618 000	618 000
		TOTAL GENERAL DU CHAPITRE	**104 400 000**	**104 400 000**